

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LÉFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIEÛSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GAUTHIE

OBJET**DE LA DELIBERATION****Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté - Attribution de subvention**

Mme TENENBAUM au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'agglomération dijonnaise, portée par les chercheurs du Centre Hospitalier Universitaire, est fortement impliquée dans les questions de société liées aux effets du vieillissement. C'est fort de cette expérience que le projet de Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI) a été lancé en 2009 sur lettre de mission de la Ministre de la Santé confiant à M. Olivier Boyer (ancien Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne) la direction du projet en s'appuyant sur le travail déjà réalisé par l'association « Le gérontopôle » du Professeur Pfitzenmeyer en Bourgogne et l'Institut Régional du Vieillessement (IRV) en Franche-Comté.

L'objectif est de fédérer les acteurs publics, associatifs et privés, du maintien à domicile, de la recherche, de la formation, des soins et des entreprises autour de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en contribuant au développement économique du territoire.

Le pôle comporte deux vocations essentielles :

- la recherche et sa valorisation industrielle par le développement d'interfaces entre recherche et industrie, la constitution d'équipes de taille suffisante pour être reconnues, la coopération accrue entre les deux CHU, pour in fine engendrer des retombées économiques ;
- la coordination des soins et une meilleure diffusion des bonnes pratiques par le développement de la formation et le transfert des compétences à l'ensemble des acteurs professionnels.

Le pôle a mis en place :

- un Groupement d'Intérêt Economique chargé de la préfiguration du pôle et de son portage au plan institutionnel et financier ; il réunit sept membres (les deux CHU, les deux universités, l'Association

ontopôle de Bourgogne et l'IRV de Franche-Comté, le CARSAT ex-CRAM Bourgogne Franche-Comté) ;

- un Conseil d'Orientation présidé par le maire de Besançon, qui regroupe soixante-dix partenaires et est chargé de la stratégie du pôle. C'est ce conseil qui valide les propositions des groupes de travail et confirme les orientations stratégiques.

Le Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne-Franche-Comté s'attache depuis son lancement à :

- concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires (Vitagora, Pôle des Microtechniques, Gériatopôle de Sherbrooke...) ;
- bâtir des projets collaboratifs stratégiques de recherche et développement ;
- promouvoir un environnement global favorable à l'innovation et aux acteurs du pôle en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement sur des thématiques en lien avec la gériatologie.

Les premières réalisations sont les suivantes :

- création d'un club de chercheurs et d'entrepreneurs pour définir des pistes de travail communes et les besoins et apports de chacun ; identification des axes de recherche en lien avec le vieillissement ; préparation de rencontres sur le thème de la nutrition ;
- partenariat avec Vitagora, Welience Agro-Environnement, ARIA, le CSGA pour le montage d'un projet sur le marché des seniors et les entreprises, déposé à l'appel à projet de la Direction Générale de la Constitution de l'Industrie et des Services et examiné par cette dernière en novembre 2010 ;
- premiers partenariats industriels avec Seb, Proteor

Exemples d'entreprises adhérentes : CenBiotech/CenNutriment, Glaxomithkline, Elancia, Korian, Novartis, Pfizer, Sanofi Aventis, Seb, Proteor

En ce qui concerne le financement, les collectivités adhérentes, le CARSAT (qui, dans la phase de démarrage, a mis 100 000 €) et les autres partenaires du pôle sont sollicités sachant que l'objectif affiché du pôle est de s'autofinancer à terme par la mise en oeuvre d'actions.

Les moyens humains du GIE sont une chargée de mission assistée d'une secrétaire.

Sur un budget prévisionnel 2011 de fonctionnement de 332 000 €, les fonds publics sont appelés à hauteur de 80% soit 270 000 € répartis comme suit :

Agence Régionale de Santé	50 000 €	
Régions de Bourgogne et de Franche-Comté	80 000 €	40 000 € chacune
Départements	80 000 €	10 000 € chacun
Autres collectivités, dont Grand Dijon, Villes de Besançon et Montbéliard	60 000 €	20 000 € chacun

Par courrier en date du 18 octobre dernier, le PGI BFC sollicite l'agglomération dijonnaise à hauteur de 20 000 €, au titre du fonctionnement du pôle pour la période de novembre 2010 à décembre 2011.

Compte tenu de l'intérêt présenté par le Pôle de Gériatologie Interrégional tant pour l'agglomération que pour la commune de Dijon, la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise proposent de lui apporter un soutien financier au titre de sa première année de fonctionnement, à hauteur de 20 000 €, soit 10 000 € chacun.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer au GIE de préfiguration du Pôle de Gériatrie Interrégional Bourgogne Franche-Comté, aux côtés de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et des autres collectivités territoriales, une subvention de 10 000 € au titre de sa première année de fonctionnement, soit la période novembre 2010 - décembre 2011 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;

3 - dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27.12.2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 DEC. 2010

